

*A la une...*



## *Chères Boinvilloises, chers Boinvillois*

Tout d'abord permettez moi de vous présenter mes Meilleurs Vœux pour cette nouvelle année.

Qu'elle vous apporte le bonheur et la prospérité mais aussi et surtout la santé.

Ce numéro de l'Écho Boinvillois est le dernier de la mandature, mais comme nous sommes à quelques semaines des Élections Municipales, je suis tenu à la réserve dans mes propos.

Vous allez pouvoir prendre connaissance au travers de différents articles de ce qui a été réalisé durant cette année 2019.

Je tenais à remercier les Conseillers Municipaux, les membres des associations, le personnel mais aussi les Boinvillois bénévoles, enfin tous ceux qui ont œuvré pour que Boinville-le-Gaillard soit un village, certes rural, où il fait bon vivre.

*Jean-Louis Florès*

*« Quand février n'a pas le temps de février,  
le vent souffle l'an tout entier »*

### *Dans ce numéro :*

<i>État Civil</i>	2
<i>Les Comptes Rendus des Conseils Municipaux</i>	2
<i>La Mairie vous informe</i>	3
<i>Zoom sur: Les Vœux du Maire</i>	5
<i>Infos diverses</i>	6
<i>Sivos– Centre de Loisirs</i>	7
<i>La Mairie vous informe—Les travaux</i>	8
<i>Les Lutins de Boinville</i>	11
<i>Du côté des associations</i>	12



## État Civil

### NAISSANCE

**THEISEN** Alicia, Lou, Claudiane née le 30 octobre 2019  
**PRIOUL** Lalie, Estelle, Laura née le 26 novembre 2019  
**BAUDY** Pauline née le 28 novembre 2019  
**GUEZZOU** Moussa, Abdelrahim, Ishan né le 11 décembre 2019



### DECÈS

**TETTART** André le 20 janvier 2020, dans sa 100ème année



## Bienvenue aux nouveaux habitants

### Boinville le Gaillard (bourg):

Monsieur et Madame **LANGLOIS** : rue du Prieuré

Monsieur **FAURE** et Madame **SEVESTRE** : rue du Prieuré

## La mairie vous informe ...



### Les grandes lignes des Conseils Municipaux du :

28 novembre 2019

- ☞ **Autorisation de signature** de la convention de mission d'accompagnement à la mise en place du règlement N° 2018/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD)
- ☞ **Adhésion à la convention** de participation santé 2020-2025 avec le CIG de la Grande Couronne de la région Ile de France.
- ☞ **Approbation de statut de la SIAEP** : Les transferts des compétences eau potable et assainissement prévus par la loi NOTRe, entraînent la transformation du syndicat de communes en syndicat mixte fermé. Il est nécessaire de mettre à jour les statuts au regard des dispositions réglementaires. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (avec 4 abstentions) approuve la modification des statuts du SIAEP.
- ☞ **Désignation des délégués au SIAEP** : La modification des statuts du SIAEP entraîne la nomination de nouveaux délégués au syndicat. Laurent BODHUIN et Michel BRISSET sont désignés comme titulaires, Jean-Louis FLORES et Claudine DOMPS comme délégués suppléants
- ☞ **Subvention au FCPE78** : Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 4 abstentions et 6 voix contre, refuse le versement d'une subvention au FCPE78 consistant à une aide pour l'organisation d'une fête de fin d'année pour les 3ème.
- ☞ **Subvention Prévention routière** : le conseil municipal à l'unanimité accorde une subvention de 150€.
- ☞ **Subvention SPA**: une subvention de 150€ est accordée à la SPA avec 5 voix contre.
- ☞ **Subvention ADMR** : à l'unanimité la subvention est accordée à hauteur de 1€/habitant soit 619 €.
- ☞ **Renouvellement du contrat SEGILOG** : Le conseil municipal à l'unanimité décide de reconduire le contrat pour une durée de 3 ans (2020-2021-2022).



## La mairie vous informe ...

### Les grandes lignes des Conseils Municipaux du:

28 novembre 2019 (suite...)

- ☞ **Points divers :**
- ☞ **Rapports d'activités :** Mr le Maire présente au Conseil Municipal les rapports d'activités 2018 du SITOM et du SITREVA.
- ☞ **Adhésion au CAUE :** le Conseil accepte d'adhérer de nouveau à ce cabinet d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.
- ☞ **Suppression de la taxe d'habitation :** Monsieur le Maire présente la simulation réalisée par la direction générale des finances.
- ☞ **Rambouillet Territoires –Bornes de recharge :** La CART reprend à sa charge depuis le 1er septembre 2019 l'ensemble des abonnements électriques des bornes de recharges.
- ☞ **SIAEP :** Étude de transferts de compétences Eau et Assainissement. Monsieur le Maire expose au conseil, les différentes tarifications de l'eau sur l'ensemble du territoire de Rambouillet Territoires.
- ☞ **Application mobile :** Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la possibilité de s'abonner à une application mobile permettant d'envoyer des messages ou des alertes directement sur le téléphone des administrés, dès lors que ceux-ci sont équipés de cette même application. Ce projet est à l'étude.

9 janvier 2020

- ☞ **Investissement 2020 – ouverture de crédit :** certaines factures d'investissement doivent être réglées avant le vote du budget, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité : Décide d'inscrire en section d'investissement pour l'exercice 2020, dans l'attente du vote du budget primitif, dans la limite de 25 % des crédits inscrits au budget primitif 2019, Soit 25 % de 561 257,53 € (Dépenses d'investissement 2019 moins les emprunts) = 140 314,38 € montant maximum possible utilisable avant le vote du budget. Soit 30 000 € au chapitre 20 immobilisations incorporelles et 110 314,38 € au chapitre 21 immobilisations corporelles. Afin de permettre le paiement des factures en attente.
- ☞ **Protocole d'accord avec le SIAEP :** Considérant que la commune et le SIAEP sont soucieuses de régler leur différend à l'amiable et ainsi éviter la longueur et les aléas d'un contentieux judiciaire ; que la commune et le SIAEP sont, après discussions et aux termes de concessions réciproques, parvenues à trouver une solution acceptable pour chacun d'eux visant à mettre un terme définitif à leur différend ;  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes du protocole d'accord transactionnel susvisé, entre la commune et le SIAEP et relatif au transfert des excédents de fonctionnement lié au transfert de la compétence assainissement collectif.
- ☞ **Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme :** Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de procéder à une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme et que le conseil municipal a autorisé l'engagement d'une telle procédure en date du 25 mai 2019.  
Cette procédure de modification simplifiée vise notamment :
  - Ajouter un bâtiment au titre de l'article L151.19 du Code de l'urbanisme
  - Ajuster certains espaces paysagers identifiés au titre de l'article L151.23 du code de l'urbanisme
  - Ajouter deux emplacements réservés (article L151.41 du code de l'urbanisme)
  - Corriger une erreur matérielle au plan de zonage
 Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :
  - de confirmer l'engagement d'une procédure de modification simplifiée du PLU en application des dispositions du Code de l'urbanisme,
  - d'adopter les modalités de concertation du public en précisant, qu'un avis stipulant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations dans un registre, sera publié en caractère apparent dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie.



## La mairie vous informe ...

### Les grandes lignes des Conseils Municipaux du:

9 janvier 2020 (suite)

- ☞ **Location de l'ancien mobilier scolaire** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise « La Cour des Mirages » a sollicité la mairie afin de louer quelques anciens pupitres d'écolier et 1 ancien tableau d'école. Après étude de la demande le conseil municipal accepte celle-ci. La recette correspondante sera imputée à l'article 7083 du BP de la commune.
- ☞ **Points divers**
  - ☞ **Sollicitations de l'association Boinville Jeunesse** : S'il était nécessaire de déposer des demandes préalables en mairie et Préfecture concernant ses diverses manifestations ? Après avoir étudié la question, le Conseil Municipal répond qu'un simple mail détaillant les manifestations est suffisant, la taille de celles-ci ne nécessitant pas ce genre de déclaration.
  - ☞ **Transfert de la « résidence les jardins», « lotissement des Lys» et « résidence le Paray » vers la commune** : En ce qui concerne celui de la résidence le Paray, le dossier est complet et prêt à être transféré, en revanche pour la résidence les Jardins et le lotissement des Lys il manque des actes datant de la fin de la construction des résidences. Le notaire en charge du dossier poursuit les recherches et nous tiendra informé des suites à donner.
- ☞ **Questions diverses**
  - Incident rue des Ouches
  - Travaux sanitaires salle polyvalente
  - Enfouissement ERDF entre Boinville et Bretonville
  - Signalisation CD116



### RECENSEMENT À 16 ANS : QUELLE DÉMARCHÉ ET PIÈCES À FOURNIR:

Dès 16 ans le recensement est **obligatoire** pour tout jeune Français. Elle est le préalable à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Elle permet d'obtenir l'**attestation de recensement** nécessaire pour passer le baccalauréat, le permis de conduire ou d'autres examens et concours publics (avant 25 ans), et être inscrit d'office sur les listes électorales dès ses 18 ans

#### Où et quand se faire recenser ?:

Le jeune doit se faire recenser auprès de la **mairie de son domicile** ou **au consulat ou service diplomatique français** s'il réside à l'étranger.

Le recensement peut aussi être effectué en ligne sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>

Il doit se faire recenser **dans les trois mois qui suivent son 16ème anniversaire**. Si les délais sont dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

À noter lorsque le jeune est **devenu Français entre 16 et 25 ans, il doit se faire recenser dans le mois qui suit l'acquisition de la nationalité française.**

#### Pièces à fournir

Le **jeune doit faire la démarche lui-même**. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents.

Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille
- Justificatif de domicile

Le jeune titulaire d'une carte d'invalidité à 80% minimum peut demander à être exempté de la JDC en fournissant dès le recensement une photocopie de sa carte. Le jeune atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante peut également demander à être exempté de la JDC dès le recensement. Un certificat médical lui sera demandé ultérieurement lors de l'examen de sa demande..

A la suite du recensement une attestation est délivrée **ATTENTION AUCUN DUPLICATA ne sera délivré**. Conserver la précieusement.



## Les Vœux du Maire

Après les présentations et remerciements aux nombreuses personnalités présentes lors de ces Vœux (Député, Conseillers Régional et Départemental, Maires des communes voisines, Pompiers et Gendarmes, ...) Monsieur le Maire

Jean Louis Florès a souhaité la bienvenue aux nouveaux Boinvillois et Boinvilloises. Il a également salué pour leur engagement envers la commune, les Conseillers Municipaux, le personnel (agents techniques, secrétariat, personnel de l'entretien de l'école et des bâtiments, le personnel du centre de loisirs) pour leur travail de chaque jour, et enfin les associations qui œuvrent pour l'animation de notre village ainsi que les membres du CCAS.

Puis il a rappelé la difficulté de se faire entendre sur des projets qui nous tiennent à cœur (suite à la loi NOTRe nous obligeant à intégrer une communauté de communes plus importante, de trouver notre place au sein de la CART (**C**ommunauté de **C**ommunes de **R**ambouillet **T**erritoire)) avec un seul représentant.

Un pas a été fait avec la CART pour financer en partie la création d'une aire de jeu sur le terrain de sports à Bretonville (un complément de financement sera apporté par la commune, afin d'agrandir la tranche d'âge).

Enfin Monsieur le Maire a présenté le bilan de l'année 2019 avec :

**Le plan triennal de voirie** : Dès l'accord du Département une première tranche de travaux a été lancée Impasse Malvoisine et rue du Platane fin 2018.

La deuxième phase a été l'aménagement de la rue du Moulin à Vent avec des places de stationnement et des puisards pour l'évacuation des eaux pluviales. Et ce en prévision du chemin piétonnier à venir. Tout ceci réalisé grâce à la subvention de 70 % du Conseil Départemental.

**Le contrat rural** : Tout d'abord la Mairie avec le changement de la chaudière plus que cinquantenaire et très gourmande en fuel. Elle a été remplacée début 2019 par une chaudière à condensation ultra moderne et économe en énergie.

La peinture du secrétariat, des escaliers et des toilettes, étant elle aussi pratiquement du même âge que la chaudière, a été refaite. Il en est de même des dalles de sol contenant de l'amiante qui ont été recouvertes par un nouveau matériau.

Toutes les serrures extérieures ont été changées par des serrures électromécaniques et, toujours au plan de la sécurité, une nouvelle alarme a été installée dans les locaux de l'école.

L'électricité des archives, ancien appartement du directeur d'école, est en cours de réalisation.

**La mise aux normes** handicapé(e)s des toilettes de la salle polyvalente

Et enfin l'opération la plus importante que nous souhaitons réaliser depuis des années et qui a commencé en 2019 par l'aménagement partiel du début de la rue du Moulin à vent, c'est le **chemin piétonnier sécurisé** pour les enfants des écoles se rendant au stade qui a enfin vu le jour.

Tous ces travaux ne pourraient être réalisés sans l'aide de nos partenaires importants que sont le Conseil Départemental pour 40% et le Conseil Régional pour 30% des montants subventionnables.

**Autres points abordés durant cette présentation** :

Le **PLU** : Après toutes les consultations obligatoires, le PLU de Boinville-le-Gaillard a été approuvé par le Conseil Municipal en décembre 2018 mais nous avons été obligés de le mettre en révision en septembre 2019 pour quelques modifications.

**La création et le fonctionnement du SIVOS de la Pointe du Diamant** :

En s'appuyant sur le modèle du regroupement pédagogique existant du temps de la CAPY, les élèves des 4 communes (Allainville aux Bois, Boinville le Gaillard, Orsonville et Paray Douaville) vont à l'École d'Allainville pour la maternelle et à Boinville pour l'élémentaire. Le transport scolaire, gratuit pour les familles, est assuré par le car de Boinville et celui de Transdev. L'ALSH de Boinville accueillant tous les élèves des 4 communes a été transféré cette année au SIVOS.

Après le scolaire, la restauration, le transport, le SIVOS est donc maintenant pleinement opérationnel avec l'intégration du Centre de Loisirs.

Concernant nos élèves, la troisième classe aurait dû être équipée d'un Tableau Numérique Interactif ainsi que d'une classe informatique mobile avec des tablettes.

Il y a eu un peu de retard dans la commande, ce sera chose faite très prochainement.





## Les Vœux du Maire (suite....)

Dans le cadre du maillage du territoire en bornes de recharges électriques, la Mairie a accepté l'installation d'une borne sur son territoire. Celle-ci est opérationnelle depuis le mois de mars 2019 et utilisée par des Boinvillois et des gens de passage.

Et notre plus belle récompense **les pétales**. En cinq ans nous avons été récompensés chaque année :

**2015** Premier pétale.

**2016** deuxième pétale ainsi que le Trophée de la Mairie Fleurie dans la catégorie des villes de moins de 1000 habitants.

**2017**, troisième pétale et "Trophée Cœur de ville ou de village et sa Mairie fleurie"

**2018** nous avons obtenu notre quatrième pétale. Et cerise sur le gâteau **«Le prix spécial de la démarche Éducative»** pour la réalisation d'un jardin potager porté, conjointement avec des étudiants de l'Iut de Rambouillet. Le jury lors de son passage ayant été séduit, avait créé ce prix pour nous récompenser.

Et enfin en **2019** le cinquième pétale. En route pour la fleur avec la Région.

Après avoir de nouveau remercié le Conseil Municipal pour ces 6 années passées ensemble

*« Nous sommes une équipe motivée, avec des identités variées, ce qui ouvre aux échanges pour travailler main dans la main pour que vive Boinville le Gaillard et que les projets se réalisent. Un grand merci mes amis pour ces grandes choses que nous avons eues la joie et la fierté de réussir. »*

Monsieur le Maire présente à l'assemblée ses meilleurs vœux pour l'année 2020

*« Pour terminer, permettez-moi, Mesdames et Messieurs de vous présenter pour vous et vos proches, au nom du Conseil et des employés Municipaux nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de prospérité pour cette nouvelle année 2020. »*

**Et pour terminer sur une note de convivialité l'ensemble des personnalités, Boinvillois et Boinvilloises se sont retrouvés autour de la traditionnelle galette pour fêter cette nouvelle année 2020.**



### INFORMATION DÉCHÈTERIES

#### travaux sur la déchèterie de Saint-Arnoult-en Yvelines

Dans le cadre du programme de **mise aux normes des déchèteries**, Sitreva va effectuer des travaux sur celle de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

Des garde-corps de 80 cm de hauteur équipés de bavettes seront installés en remplacement des barrières actuelles. Ce dispositif permettra ainsi de sécuriser davantage les usagers lors de leurs dépôts dans les bennes depuis les quais.

Le site ne permettant pas d'accueillir les usagers en même temps que les entreprises de travaux, Sitreva est dans l'obligation de fermer la déchèterie pendant la durée des travaux. Ceux-ci se dérouleront du:

**3 février 2020 au 1er mars 2020 inclus.**

Les usagers sont invités **pendant la durée des travaux** à se diriger sur les **déchèteries**

☞ **de Dourdan** située ZA de la Gaudrée, 14 Avenue du 14 juillet,

ouverte: les **lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9h à 12h45** et de **14h à 17h45** et **dimanche de 9h à 12h45**

☞ **Ou Bonnelles**

ouverte: **mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h45** et de **14h à 17h45**.

**La déchèterie rouvrira ses portes le lundi 2 mars.**

### Infos diverses





## La mairie vous informe ...



Le **SIVOS de la pointe du diamant** vient de créer son logo. Vous les retrouverez très prochainement au fronton de l'école maternelle à Allainville aux Bois, l'école élémentaire à Boinville le Gaillard, et du Centre de Loisirs à Boinville le Gaillard ainsi qu' aux portes des quatre mairies adhérentes au SIVOS .



Voici un retour de nos activités au centre de loisirs de Boinville:

En fin d'année 2019 nous attendons Noël avec impatience avec de nombreuses activités comme :



- ◆ Une balade automnale dans la forêt.
- ◆ Création de son jeu de société.
- ◆ Création des décorations pour les sapins de la communes et création de la décoration de Noël du centre.
- ◆ Une sortie au cinéma pour voir la Reine des neiges 2.
- ◆ Une soirée avec les parents avec un buffet dinatoire, des jeux et un karaoké.



L'année 2020, a commencé avec un **grand jeu autour de la galette des rois**, puis sont venus les thèmes du **nouvel An chinois** et de la **Chandeleur**.



- En février, nous recevons **notre nouvelle mascotte « Lily »** qui reste avec nous pendant les 15 jours des vacances, avant de continuer son tour de France avec d'autres enfants. Elle nous accompagnera tout au long de ces vacances d'hiver qui auront pour thème **«Le froid»**. Lors de ces 2 semaines nous proposons une **sortie à la patinoire, une veillée raclette, des jeux sportifs, de nombreuses activités manuelles, ainsi que des grands jeux sur le thème du grand froid.**
- Les **vacances du printemps**, seront sur le **thème du cirque** avec une grande semaine de cirque pour les plus grands. (voir affiche jointe à l'Écho) .

## Inscriptions aux écoles maternelle et élémentaire

École maternelle  
1 rue des écoles  
F8601 ALLAINVILLE AUX BOIS  
Tel. : 01 30 59 11 47

**RENTRÉE SEPTEMBRE 2019**

**Inscriptions**  
Commune d'Allainville aux Bois - rentrée 2019 au 014-2913-0316  
Commune de Boinville le Gaillard - rentrée 2019 au 014-2913-0316  
Commune de Paray-Douaiville - rentrée 2019 au 014-2913-0316  
Commune de Orsonville - rentrée 2019 au 014-2913-0316

Les enfants non inscrits à l'école maternelle élémentaire en 2018-2019 ou non pas concernés par ces inscriptions.

Lieu d'inscription : Ecole Maternelle d'Allainville aux Bois

Pour inscrire votre enfant, merci de présenter **préalablement au plus tôt** aux horaires au 01 30 59 11 47 aux horaires suivants :

**Entre 8h15 et 8h45**  
**Entre 12h20 et 13h00**  
**Entre 16h30 et 17h30**

**Le jour de la prise en compte de son inscription est la journée scolaire**

Pour pouvoir inscrire votre enfant, **sa présence est obligatoire**, ainsi que les pièces suivantes :

- 1) Fiche de renseignements complétée et signée par **tous** les représentants légaux.
- 2) Une photocopie du carnet de santé avec les vaccinations à jour, sauf contre indication médicale ou un certificat de votre médecin certifiant que les vaccinations sont à jour.
- 3) Les photocopies des pages du livret de famille (enfant et parents).
- 4) Un justificatif de domicile.
- 5) En cas de séparation des parents : une copie du jugement mentionnant la garde de l'enfant.
- 6) En cas de scolarisation antérieure dans une autre école : un **certificat de radiation de l'école précédente** (1 vers à transmettre à l'école, par courrier courriel aux 0193).

Merci d'excuser,  
Mme FLORET  
Directrice

Les fiches d'inscriptions à l'école maternelle d'Allainville aux bois sont disponibles sur le site [www.boinville-le-gaillard.fr](http://www.boinville-le-gaillard.fr) .

Ou prendre Rendez Vous **au 01-30-59-11-47** au horaires suivants: **entre 8h15 et 8h45; entre 12 h20 et 13 h00; ou entre 16h30 et 17h30**, afin de ne pas perturber le bon déroulement de la journée scolaire

Pour l'école élémentaire de Boinville le Gaillard  
Vous pouvez prendre Rendez Vous **au 01-30-59-04-35**  
Le lundi, mardi ou jeudi de 9h00 à 11h45 et de 13h15 à 15h30.

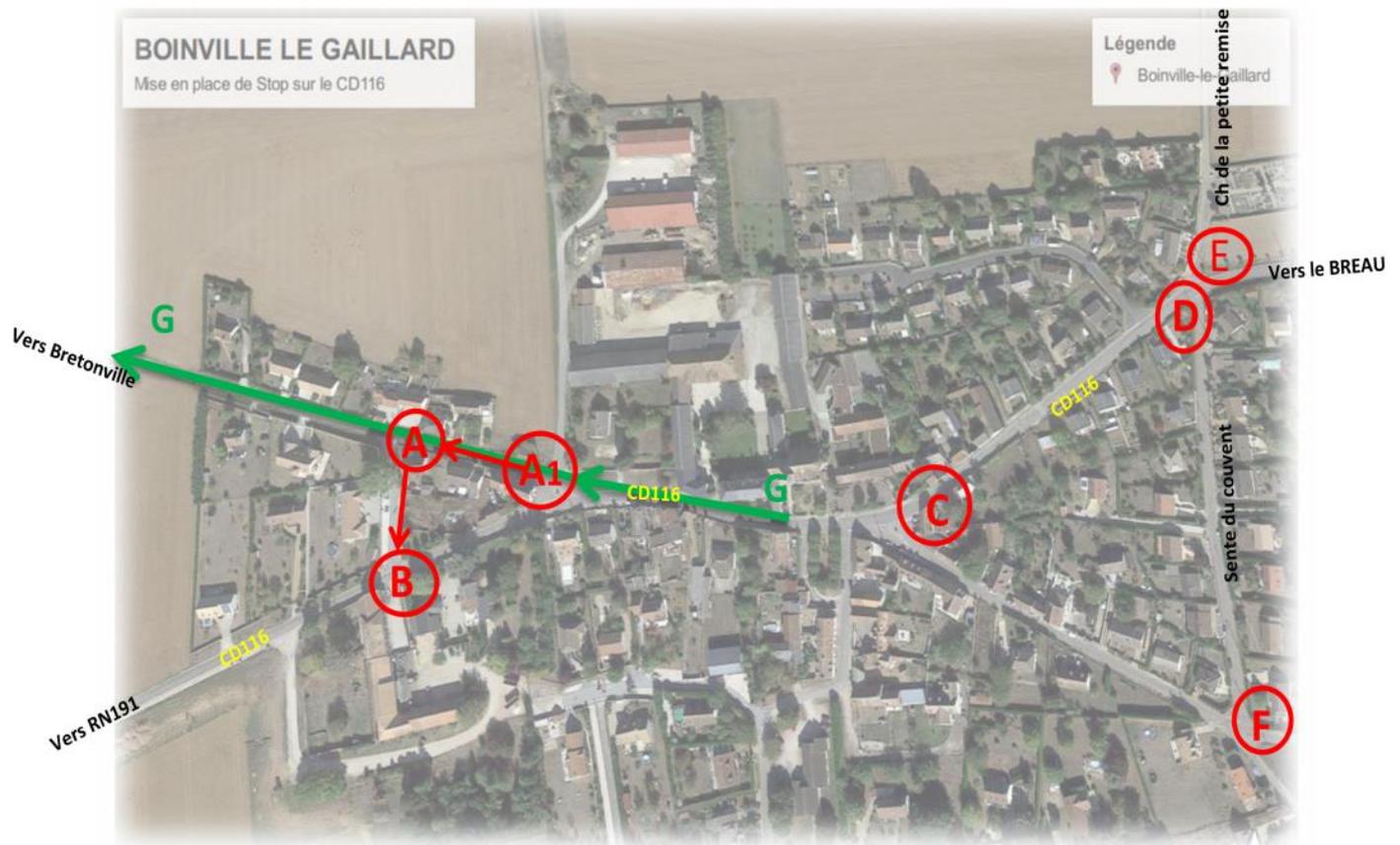
## La mairie vous informe



### ATTENTION PRUDENCE

### un nouveau plan de circulation dans Boinville le Gaillard va être mis en place très prochainement

Malgré les limitations à 50 km/h de la vitesse dans Boinville et 30 km/h à Bretonville, celles-ci restent toujours excessives à l'intérieur du village comme sur les petites routes secondaires. Nous sommes donc, **pour votre SECURITÉ**, dans l'obligation de « casser » ces vitesses dangereuses.



#### A – Nouveau sens de circulation sur la rue du moulin à vent et rue du platane :

- (A1) vers (A) : la rue du moulin à vent sera en **sens unique** entre le carrefour de la mare du bois et la rue du platane . Cela permettra entre autre de sécuriser le chemin piétonnier .
- (A) vers (B) La rue du platane passe également en **sens unique**, de la rue du moulin à vent (A) vers le CD116 .

**Ainsi les véhicules en provenance de Bretonville devront emprunter la rue du platane pour se rendre vers la mairie.**

#### B - Mise en place de « Stop », à l'intersection du CD116 avec la rue du platane,

- **Sur le CD116, dans les 2 sens**, seront implantés des stops à hauteur de la rue du platane.
- En conséquence : **la priorité sera donnée à la rue du platane**

#### C - Mise en place d'un « Stop », en provenance du Bréau

- **Sur le CD116** à l'Intersection du CD116 avec le parking de la mairie,



## La mairie vous informe

### ATTENTION PRUDENCE (suite)

#### D - Mise en place d'un « Stop », en allant vers le Bréau

- Sur le CD116 à l'Intersection du CD116 avec la rue de la sente du couvent la rue de la sente du couvent garde le « Stop » existant

#### E - Mise en place d'un « Stop », en allant vers la RN191,

- Sur le CD116 à l'Intersection CD116 avec le chemin de la petite remise.

#### F - Mise en place de « Stop », dans les deux sens.

- à Intersection de la rue des ouches avec la rue de la sente du couvent, la rue de la sente du couvent garde le « Stop » existant

#### G - Création d'un cheminement piétonnier entre l'église et le City Stade à Bretonville,

- Le chemin piétonnier sera implanté en zone «hors chaussée» (en lieu et place de l'accotement) pour la partie hors Boinville et Bretonville.

### Faisons quelques rappels d'usage au code de la route

#### Arrêts aux « Stop »

L'arrêt est **obligatoire même si la route est dégagée**. Vous devez céder le passage aux véhicules de gauche comme de droite.

Vous ne devez en aucun cas vous arrêter au panneau de pré-signalisation, mais « marquer » l'arrêt à l'aplomb de la ligne (le capot du véhicule ne dépassant pas la ligne).

Pour savoir ce que signifie « marquer l'arrêt », il suffit de prendre connaissance de l'**article R 415-6 du Code de la route**. En effet, celui-ci indique qu'« à certaines intersections indiquées par une signalisation dite stop, même en l'absence de véhicules, tout conducteur doit marquer un temps d'arrêt à la limite de la chaussée abordée. » De fait, **les roues du véhicule doivent totalement cesser leur mouvement pendant plusieurs secondes** afin de bien marquer l'arrêt.

Aussi, le fait de ralentir de manière conséquente sans stopper complètement le véhicule est appelé « stop glissé » **Cette pratique, bien que très courante, représente un danger très important**. C'est pour cette raison que les stop glissés sont systématiquement verbalisés lorsqu'ils sont constatés par les agents de police ou par des gendarmes. *(amende forfaitaire d'un montant de 135€, mais également d'un retrait de 4 points. Cela peut entraîner aussi une suspension du permis de conduire pour une durée maximale de 3 ans.)*

### Plusieurs carrefours vont se trouver dans la situation où 3 « Stop » seront présents.

Dans ce cas de figure, pour un carrefour à 3 ou 4 Stops qui ne comporte pas de route prioritaire, **comme celui à l'intersection de la rue des ouches vers la sente du couvent**, c'est le premier arrivé qui repart. Si deux ou trois automobilistes arrivent en même temps sur le carrefour, c'est la **règle de la priorité à droite** qui s'applique.

## Encore une histoire de « Stop »!

## La mairie vous informe



« **STOP** » à l'intersection entre CD116 et CR10 (route de la mare de Bretonville)

Le CR10 avait la priorité sur le CD116 en direction de la RN191..., avant que la mairie ne décide d'installer sur celui-ci un « **STOP** » dans le but de prévenir les accidents. (Manque de visibilité en période de culture, vitesse excessive sur le CD116...)

**Nous avons fait une grosse erreur en pensant  
que nous étions maîtres de la gestion de nos routes...**

Dixit le Conseil Départemental :

« La Mairie de Boinville le Gaillard **ne doit pas toucher** au carrefour Route départementale/Route communale **en dehors des agglomérations**.

**C'EST LE DOMAINE DU DEPARTEMENT ! »**

- ⇒ En conséquence, et malgré nos protestations mettant en avant la sécurité, nous sommes donc tenus de retirer le « **STOP** » du CR10.
- ⇒ Le « **STOP** » sera donc démonté et le **CR10 retrouvera sa priorité sur le CD116** dans les 15 jours après la distribution du journal Info.
- ⇒ Un panneau « **carrefour modifié** » sera implanté 50 m avant l'intersection sur le CR10.

Alors si vous empruntez la route de la Mare, vers le CD 116  
**SOYEZ TRÈS PRUDENTS !**

## Travaux bâtiment de la Mairie

Après quelques mois de travaux, **la réfection de la mairie**, qui en avait bien besoin, s'est achevée.

Ces travaux ont engendré un gros déménagement et beaucoup de poussière, puisque pratiquement tout était à refaire : murs, enduits, peintures, sols, etc.

A ce jour, ne reste à faire que l'électricité de l'étage et des archives, les travaux sont en cours et leur fin est prévue pour février.

Un **grand merci aux employés de mairie et aux élus** pour le déménagement, ainsi qu'aux élus compétents en la matière, pour la réfection de tout le câblage informatique.

## Autres Travaux en cours....

### Aire de jeux

Les conditions climatiques hivernales n'étant pas favorables à la réalisation de travaux de terrassement, ils ne débiteront pas avant fin février/début mars. Pas de panique, Rambouillet Territoires a lancé début janvier les commandes pour les travaux.

Un délai de 5 à 6 semaines est nécessaire entre la commande des jeux et leurs livraisons. Si les semaines d'avant printemps ainsi que les premières du printemps seront clémentes, l'aire de jeux devrait pouvoir être livrée pour les beaux jours.

## Chemin piétonnier

Concernant la réalisation du chemin piétonnier, nous sommes toujours en attente du début de réalisation de l'enfouissement de la ligne haute tension entre Boinville et Bretonville. Dès que nous aurons une date, nous pourrons lancer en parallèle la commande des travaux de réalisation du chemin piétonnier et de la réfection d'une partie de la rue du moulin à vent.

## La mairie vous informe



Les **Élections Municipales** auront lieu les **dimanche 15 et 22 mars 2020**

Pour **Boinville le Gaillard** le bureau de vote est situé dans la « Salle Jeune » derrière la salle polyvalente.

**Le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 20 h.**



### Repas du CCAS

C'est le **7 décembre 2019** que s'est déroulé le repas offert par le **CCAS** à nos anciens. Près de 80 personnes : **Nos anciens**, les **Conseillers Municipaux**, notre Conseiller Départemental **Xavier CARIS**, l'Adjudant Chef **Jean-Marc BAUDIN** accompagné d'un collègue, la troupe de la **Comedia del Ablys** se sont de nouveau régalés par le repas concocté par **Audrey QUERIOS** d'**Epicura**.

La troupe de la « **Comedia del Ablys** », complétée par des acteurs de haut rang

(Thomas HAROUN; Laurent BODHUIN; le Maire Jean Louis FLORES; Claudine FLORES; Margareth DUMAS; Guylaine LAROYE et Alexiane HAROUN), ont offert à l'assemblée un sketch désopilant de leur composition « **Une journée en EPHAD** ».



### Les Lutins de Boinville



A l'approche des fêtes de fin d'année les « **Lutins de Boinville** » ont œuvré deux samedis matin afin de préparer les cadeaux à mettre dans les sapins.

Comme rien ne se perd chez les « Lutins » les restes des rouleaux de papier cadeau ont servi à la confection de flocons pour décorer la salle polyvalente lors du repas du CCAS et des Vœux de Maire.





## La mairie vous informe ...



### Nomination au Conseil Départemental des Yvelines, Catégorie « concours du fleurissement 2019 »

« Le 5e pétale revient à...

...la commune de Boinville-le-Gaillard !!! »

Pour la **5e année consécutive** la commune de Boinville-le-Gaillard se voit récompensée. Ce 5ème pétale dernier échelon au niveau du département lui ouvre l'accès au **Concours Régional** qui attribue

La « FLEUR »

Nous espérons que notre commune obtiendra cette labellisation « **Ville et Village Fleuris** » avec une **première « FLEUR » en 2020**.

On parle de **notre commune et de son implication** dans cette démarche sur **TV78** :

<https://www.tv78.com/yvelines-pouvoir-des-fleurs-yvelinois/>



L'équipe des jardiniers de la commission fleurissement Claudine DOMPS et Gilles DUPUY.

Sans oublier Jean-Jacques JASINSKI et sa précieuse aide .



## Du côté des associations

### BOINVILLE JEUNESSE



#### Renouvellement du Bureau

Suite à la démission de Sylvie LEROY (Orsonville) du poste de trésorière, le bureau de Boinville Jeunesse s'est réuni afin d'élire et réélire les administrateurs de l'association. Ainsi :

Anne DELESTRE (Orsonville) est réélue Présidente,

Céline PEDRO BOURGEOIS (Boinville le Gaillard) est réélue Secrétaire,

Laurine BAUDY (Boinville le Gaillard-Bretonville) est réélue Secrétaire adjointe,

Diana CALDAS (Boinville le Gaillard-Bretonville) est élue Trésorière.



## Du côté des associations

### BOINVILLE JEUNESSE (suite)



## En février, stockez vos papiers ! (Et en mars et en avril aussi...)

Il fait gris et froid, impossible de s'occuper du jardin. C'est donc le moment idéal pour faire du tri dans vos archives ! Et ça tombe bien, car nous organisons **une collecte de papier afin de récolter des fonds**. Une benne **PAPREC** sera ainsi mise à disposition **la semaine du 20 au 27 avril sur le parking de la salle polyvalente**.

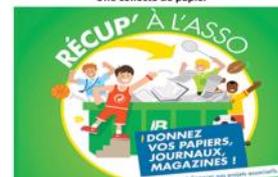
Pour que l'opération soit une réussite, **nous avons besoin de la participation de tous**. Alors commencez dès maintenant à mettre de côté vos courriers, publicités, journaux, magazines, livres, et même vos vieux cahiers de maternelle ou cours de fac ! (**Attention** : pas de cartons ni de matières plastiques.) N'hésitez pas non plus à faire participer votre entourage, collègues, etc. PAPREC nous rachètera le papier selon le cours à la tonne. Autrement dit, plus on collectera de papier, plus les bénéficiaires seront importants. Un grand merci d'avance à tous !

Ne jeter plus vos papiers

Boinville Jeunesse

organise du 20 au 27 avril 2020

Une collecte de papier



Une benne de papier PAPREC sera installée sur le parking de la salle polyvalente de Boinville le Gaillard.

Chaque tonne de papier collectée permettra de recueillir des fonds au profit de l'école primaire.

Alors, commencez dès maintenant à stocker prospectus, journaux, magazines, courriers, cahiers, catalogues, etc...

Et n'hésitez pas à en parler autour de vous : famille, voisins, collègues, commerçants ...

Un grand merci d'avance à tous !

Boinville Jeunesse. Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.



Plus proche dans le temps, nous invitons petits et grands à un **carnaval rythmé le samedi 29 février à 15 h 00**. Nous défilerons dans le centre du village, accompagnés de musique et d'instruments improvisés, avant de nous retrouver dans la salle polyvalente afin de profiter d'un **goûter «Crêpes»**. **Alors, préparez vos « instruments » et à vos déguisements !**

**Pâques** arrive également à grands pas. Nous vous proposons donc une **vente solidaire de chocolats de qualité en partenariat avec Les chocolats du cœur Alex Olivier**. Des brochures seront distribuées aux enfants via l'école, mais vous pourrez également les retrouver en mairie et au centre de loisirs. N'hésitez pas à aller les feuilleter ; vous pourrez ensuite commander soit en ligne (grâce au code figurant sur les brochures), soit par coupon papier, et ce jusqu'au 28 février.



### Joyeuses Pâques

A l'occasion de Pâques, Boinville Jeunesse vous propose une vente solidaire de chocolat provenant du chocolatier Alex Olivier et issue de l'Agriculture Biologique et du commerce équitable.

Pour commander, 2 possibilités :

- **En ligne** : connectez-vous au site [www.initatives.fr](http://www.initatives.fr) (code accès : LUMIIV) et payer directement par carte bancaire.

Pour le contact de livraison pensez à spécifier Boinville Jeunesse.

- **Format papier** : vous trouverez des catalogues et des bons de commande à la mairie de Boinville le Gaillard. Il vous suffit ensuite de retourner en mairie le bon de commande rempli avec vos coordonnées et accompagné d'un chèque établi à l'ordre de Boinville Jeunesse.

**ATTENTION** : commande à passer au plus tard le **28/02/2020**.

Un membre de Boinville Jeunesse prendra contact avec vous quelques jours avant Pâques afin de vous livrer votre commande.

Pour tout complément d'information, vous pouvez nous contacter à [boinvillejeunesse@gmail.com](mailto:boinvillejeunesse@gmail.com)



Pour conclure, nous souhaitons remercier la **compagnie Comedia Del Ablys et Madame Domsps** pour leur participation à la **manifestation de Noël**, qui a connu, encore cette année, un franc succès tant auprès des petits que des grands.

Belle année à tous !



## Du côté des associations



### Soirée Beaujolais

Boinvillois(es) et quelques Ablisois(es) se sont retrouvés dans une **ambiance chaleureuse et conviviale** lors de la soirée « **Beaujolais Nouveau** » organisée par l'**OSASC**.

C'est sous un rythme « Acadien » que le duo «**M.A.M**» (Michel **MICHAUX** et Viviane **ARNOUX** Musique), nous a accompagné tout au long de la soirée.

Tout a commencé avec l'apéritif « sangria arrangée » puis les membres de l'OSASC nous ont régalié d'un délicieux repas (entrée charcuterie, bourguignon à la joue de bœuf, un **vrai régal**, et ses pommes de terre. Et enfin fromage puis une tarte aux pommes en dessert. Le tout accompagné de « Beaujolais Nouveau » bu avec modération bien sur...

Après avoir tourné, virevolté sur la piste de danse, tout le monde s'est quitté vers 1 h du matin se promettant de revenir l'année prochaine.



**L'OSASC**  
vous remercie pour votre participation et espère vous retrouver encore plus nombreux, l'année prochaine ou lors de nos diverses manifestations (Brocante, soirée à thèmes etc...)



## Du côté des associations...



### Le Club des Hirondelles...



Quelques dates à retenir:

**la belote** 23 février 2020

**la choucroute** 28 mars 2020

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter **Mme Robichon** ou **Mme Dumas**.

Elles sont présentes **tous les lundis après midi à la salle polyvalente** où se rencontrent les adhérents du **Club des Hirondelles**

Vous pouvez dès à présent noter et réserver ces dates dans votre calendrier !

**LC DANSE**



Le **Spectacle de fin d'année** proposé par **LC DANSE** aura lieu:

**le samedi 27 juin à partir de 20 heures et le dimanche 28 juin prochain à 17 heures.**

Il se tiendra cette année au **Cabaret du Bout des Prés à Cernay la Ville.**

La vente des places débutera **courant mai.**

**Pour celles et ceux qui hésiteraient encore à s'inscrire et à participer au spectacle, il n'est pas trop tard !!**

Rejoignez-nous à la salle polyvalente le mardi ! nous venons à peine de commencer les chorégraphies !

Pour rappel, **les cours ont lieu dans la salle polyvalente à BOINVILLE LE GAILLARD**, le mardi de :

- **18h00 - 18h45** : zumba enfant
- **18h45 - 19h30** : zumba ado
- **19h45 - 20h30** : renforcement musculaire (pas de spectacle pour le renforcement)
- **20h30 - 21h15** : zumba adultes



## LA BIBLIOTHEQUE DE BOINVILLE



### Meilleurs Vœux de la bibliothèque de Boinville

« Que des rayonnages de livres se vident à la bibliothèque pour remplir ceux des lecteurs ! »

« Que les lecteurs de tous âges s'y retrouvent régulièrement et échangent sur leur lecture ! »

Pour les nouveaux arrivants au village, la bibliothèque est située sur la gauche du bâtiment de la mairie

Le **prêt de livres est totalement gratuit**

**Rendez-vous le samedi après-midi de 14h30 à 16h30** (fermée pendant les vacances scolaires)

à bientôt la bibliothécaire **Claudine DOMPS.**

Page suivante, **retrouvez les titres de 13 livres achetés pour vous. Ils vous attendent...**



## Du côté des associations...

### LA BIBLIOTHEQUE DE BOINVILLE (suite...)



#### Tout d'abord les Romans

**Si loin Si proches** de **Françoise BOURDIN** : Le roman d'un homme qui a reçu la beauté du monde en héritage. Une invitation au voyage... Lorenzo Delmonte consacre tout son temps au grand parc animalier qu'il a fondé dans le Jura.

**La vie secrète des écrivains** de **Guillaume MUSSO** : Tout le monde a trois vies : une vie privée, une vie publique et une vie secrète...



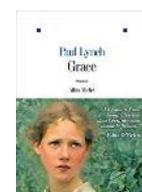
**Les Victorieuses** de **Laetitia COLOMBANI** : A 40 ans, Solène a tout sacrifié à sa carrière d'avocate : ses rêves, ses amis, ses amours. Un jour, elle craque, s'effondre. C'est la dépression, le burn-out....

**La mer à l'envers** de **Marie DARRIEUSSECQ** : Rose part en croisière avec ses enfants. Elle rencontre Younès, qui faisait naufrage. Rose est héroïque, mais seulement par moments. Un récit surprenant, qui oscille entre Rose, personnage touchant et tourmenté, et Younès, migrant recueilli sur un bateau...



**Graine de Sorcière** de **Margaret ATWOOG** : Injustement licencié de son poste de directeur du festival de Makesiweg, au Canada, alors qu'il mettait en scène La Tempête de Shakespeare, Felix décide de disparaître. Il change de nom . Et prépare sa vengeance...

**Grace** de **Paul LYNCH** : Irlande, 1845. Par un froid matin d'octobre, alors que la Grande Famine ravage le pays, la jeune Grace est envoyée sur les routes, par sa mère, camouflée dans des vêtements d'homme...



#### Puis viennent : Les Polars / les thrillers.

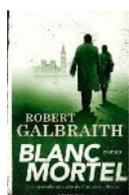


**En attendant le jour** de **Mickael CONNELLY** : Reléguée au quart de nuit du commissariat d'Hollywood, l'inspectrice Renée Ballard se lance dans des enquêtes qu'elle n'a pas le droit de mener à leur terme...

**Luca** de **Franck THILLIEZ** : " Existe-t-il encore un jardin secret que nous ne livrons pas aux machines ? " Partout, il y a la terreur. Celle d'un homme qui...



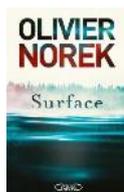
**Le couteau** de **Jo NESBØ** : La femme de sa vie l'a quitté et Harry a recommencé à boire. Il a certes réintégré la police criminelle d'Oslo, mais est cantonné aux cold-cases alors qu'il rêve de pouvoir remettre sous les verrous Svein Finne...



**Blanc Mortel** de **Robert GALBRAITH** [1] : nous transporte dans le monde du détective privé Cormoran Strike, qui enquête sur un crime dont il pense avoir été témoin durant son enfance.... [1] NDR Robert Galbraith est l'autre nom d'écrivaine de J.K Rowling auteure de Harry Potter

**Surface** d' **Olivier NOREK** : nous entraîne dans une investigation aussi déroutante que nuisible. Un grand retour aux sources du polar, brutal, terriblement humain, et un fascinant suspense a coupé le souffle .

**La punition qu'elle mérite** de **Elizabeth George** : revient avec le vingtième Lynley... God Save the Queen du crime ! Ludlow, bucolique bourgade du Shropshire, tombe dans l'effroi ...



**Le bord de l'abîme** de **Bernard MINIER** : Pourquoi Moïra, une jeune Française, se retrouve-t-elle à Hong Kong chez Ming, le géant chinois du numérique ? Pourquoi, dès le premier soir, est-elle abordée par la police ?....



#### Rédacteur en chef :

Jean Louis FLORÈS

**Rédacteurs / concepteurs** : Michèle MARTIN (BUNEL), Laurent BODHUIN, Claudine FLORÈS, David YOU, Guylaine LAROYE, Élisabeth MASSON, Bruno BARBÉ, Claudine DOMPS, Thomas HAROUN.

Imprimé par la Mairie de Boinville-le-Gaillard, ne pas jeter sur la voie publique